

**DIRIZZIONI GHJINARALI AGHJUNTA IN CARICA DI L'AFFARI SUCIALI È  
SANITARIU**  
**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES ET  
SANITAIRES**

**DIRIZZIONI DI A PRUMUZIONI DI A SALUTA È DI A PRIVINZIONI SANITARIA**  
**DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION SANITAIRE**

**Chef.fe de service PMI AIACCIU<sup>1</sup>**  
**AIACCIU**

Cadre d'emplois : **Médecins territoriaux**  
Grades : **Tous les grades du cadre d'emplois**  
Catégorie **A** – Filière **médico-sociale**  
**A3M2**

**I/ DEFINIZIONE DI U POSTU (ROLLU È MISSIONE) / DEFINITION DU POSTE**

Le ou la chef (fe) de service , outre ses fonctions techniques décrites ci-après (A) a pour mission d'animer et de coordonner l'activité du service en veillant à collaborer avec ses homologues du territoire dans l'esprit d'améliorer sans cesse le service rendu au public (B).

Les chefs de services sont placés sous l'autorité du Sous l'autorité du médecin chef Pmi Pumontu ou son équivalent cadre de santé

**II/ ATTIVITÀ PRINCIPALE / ACTIVITES PRINCIPALES**

A : Fonctions techniques : fonction de son cadre d'emploi

B : missions de chef de service :

- Impulser et suivre des projets en lien avec l'activité du service ;
- Veiller au bon fonctionnement du service, à la qualité de l'accueil du public et à la réalisation des missions, à la continuité du service ;
- Participer en lieu et place de la hiérarchie à certaines réunions partenariales ;
- Être force de proposition auprès des équipes et de la hiérarchie grâce à une veille documentaire visant à suivre l'évolution du cadre juridique d'intervention mais aussi grâce aux techniques de benchmarking ;
- Maintenir une cohésion d'équipe en organisant régulièrement des points d'étape réunissant l'ensemble des membres de l'équipe ainsi que tout intervenant extérieur utile ;
- Participer à l'élaboration du budget du service, la réalisation des commandes et le suivi ;

- Superviser la création ou la modification des outils de communication élaborés par les services ;
- Effectuer les entretiens annuels d'évaluation des agents du service.
- Assurer la régulation des conflits

### **III/ CUNNISCENZE È CAPACITÀ RICHIESTE / CONNAISSANCES ET CAPACITES REQUISES**

#### **Sapè fà / Savoir-faire :**

- Conduire une réunion de travail
- Conduire un entretien professionnel
- Coopérer et échanger des informations dans le cadre d'un réseau professionnel interne et externe
- Analyser des situations de travail
- Maîtriser la conduite de projet

#### **Sapè / Savoirs :**

- Connaissance de la politique, de l'organisation et des missions de la collectivité,
- Connaissance du cadre budgétaire et juridique de sa direction
- Connaissance des techniques de communication
- Connaissance des partenaires socio-économiques du territoire
- Maîtrise des logiciels informatiques : excell, Word , Power point .....

#### **Sapè esse / Savoir-être :**

Sens de la relation  
 Autorité et capacité d'écoute des agents placés sous son autorité  
 Capacité à résister au stress et à prendre du recul  
 Capacité d'analyse et de synthèse  
 Capacité à rendre compte  
 Capacité dans la régulation de conflits  
 Esprit d'initiative et d'ouverture  
 Disponibilité et adaptabilité

### **IV/ RILAZIONE / RELATIONS**

Sous l'autorité directe du médecin chef de service PMI ou son équivalent cadre de santé  
 Travail en transversalité autant que possible  
 Partenariats internes et externes à développer

### **V/ CUNDIZIONE D'ESERCIZIU / CONDITIONS D'EXERCICE**

Déplacements fréquents sur l'ensemble du territoire  
 Télétravail un jour par semaine selon les possibilités du service

### **VI/ AUTUNUMIA È RISPUNABILITÀ / AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ**

Large autonomie